

**PREFECTURE DE LA VIENNE**  
**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-080 en date 27 mai 2020, une enquête publique est ouverte pendant **32 jours consécutifs du mardi 7 juillet 2020 (9h00) au vendredi 7 août 2020 (16h30)** dans la commune de MOULISMES sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la SASU ENERGIE MOULISMES, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de MOULISMES, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé à la mairie de MOULISMES afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Monsieur Dominique PAPET retraité de la police nationale, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 2 mars 2020, recevra en personne à la mairie de MOULISMES les observations du public :

- mardi 7 juillet 2020 de 9 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 16 juillet 2020 de 13h30 à 16h30
- mercredi 22 juillet 2020 de 13h30 à 16h30
- lundi 3 août 2020 de 9h00 à 12h00
- vendredi 7 août 2020 de 13h30 à 16h30

**L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.**

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de MOULISMES 27 route Nationale 147- 86500 Moulismes, siège de l'enquête;
- ou**
- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-1942@registre-dematerialise.fr**
- ou**
- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **www.registre-dematerialise.fr/1942**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8h45 à 12 h et de 13h30 à 16h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de MOULISMES, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SASU ENERGIE MOULISMES 32-36 rue de Bellevue 92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Mme Elise DESPREZ Tél : 05 55 35 64 12 Mail : e.desprez@wpd.fr.